



L'an deux mille vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	42	Suffrages exprimés :	55
Absents :	13	- dont POUR :	50
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	0	Nombre d'abstention(s) :	5

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. GUILLOT Philippe	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme HAQUET Sonia	M. PEYRAUD Jean-Pierre
M. BLANES Patrick	Mme JAUFFRET Sylvie	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BOËS Fabrice	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
Mme COLOMBO Dominique	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. KITAEFF Richard	Mme STELLA Aurore
Mme CRÉSP Delphine	M. LAFFORGUE David	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. DALVERNY Bernard	Mme LECAUDEY Aurélie	M. TERRANÉ Pascal
Mme DECHER Martine	M. LIBERATO Fabrice	M. TOUACHE Thierry
Mme DOSSARD Amandine	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. VILLA José
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	Mme MARTIN Bénédicte	
Mme FASSETTA Véronique	M. MAUREL Frédéric	
M. FONTANARAVA Eric		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RIVET Jean-Philippe à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric à M. JUSTINESY Gérard
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie
Mme PONCE Ondine à M. KITAEFF Richard
Mme CATALANO-LLODES à M. LAFFORGUE David
Mme NEMROD-BONAL Marie-Thérèse à M. LIBERATO Fabrice
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry
M. FREDIN Grégory à Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne à Mme DOSSARD Amandine
Mme PIERI Julia à M. DAUDET Gérard
M. VOLLAIRE Olivier à M. BLANC Gérard
M. TABOULET Philippe à Mme Delphine CRESPI

Secrétaire de séance : Mme LECAUDEY Aurélie

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :



N° 2026-065

FINANCES - BUDGET PRINCIPALApprobation des autorisations de programme et crédits de
paiements 2026

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'instruction comptable M57 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2025-055 du 3 avril 2025 portant approbation des 'autorisations de programme ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2025-153 du 9 octobre 2025 portant approbation de la modification des 'autorisations de programme ;*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 19 février 2026 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 20 avril 2026.*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut mettre en œuvre des autorisations de programme pluriannuelles réparties par exercice budgétaire en crédits de paiement.

Cette procédure permet à une collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les opérations d'investissement pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'agglomération ou à des subventions versées à des tiers.

De même, selon les mêmes règles que les Autorisations de Programme, la section de fonctionnement peut mettre en œuvre des Autorisations d'Engagement pluriannuelles.

Au moment de voter le budget, il convient de faire un point sur les différentes autorisations de programme et sur l'autorisation d'engagement en cours afin de les actualiser ou de les clôturer le cas échéant.

- 1- AP 2022-D0001 Renouvellement du matériel roulant du service de collecte des ordures ménagères.

Compte tenu des délais entre la commande et la livraison, liés à la spécificité de certains matériels destinés au service de collecte des déchets, une autorisation de programme a été créée afin d'éviter l'immobilisation inutile de crédits. En 2026, un véhicule type plateau avec benne, un véhicule 7 tonnes nettoyage PAV et 1 benne 14m3 seront livrés.



	Paiement 2023	Paiement 2024	Paiement 2025	Paiement 2026	Paiement 2027	TOTAL
AP2022-D0001 Renouvellement Matériels Roulants Service Déchets 2022-2025	203 561,42 €	1 003 522,40 €	162 451.20	480 000.00 €	878 285.57 €	2 727 820,59 €

2- AP 2023-845LOSQUE - Aménagement de la route du Moulin de Losque

L'opération concerne la requalification de la route du Moulin de Losque sur la commune de Cavaillon. Elle comprend également l'aménagement de l'extrémité sud de l'avenue Pierre Grand. Elle permet d'améliorer la desserte des zones d'activités des Bords de Durance et de la zone d'extension du MIN.

Cette opération touche à sa fin, la somme mise en 2026 correspond au Décompte Général et Définitif.

	Paiement 2023	Paiement 2024	Paiement 2025	Paiement 2026	TOTAL
AP2023-845LOSQUE	0,00 €	66 732,00 €	2 810 009.86 €	128 148.14 €	2 004 890.00 €

3- AP 2023-7212HANGRE - Création d'un pôle environnement

L'agglomération crée un nouveau bâtiment, à proximité de la déchetterie du Puits des Gavottes, chemin du Vieux Taillades à Cavaillon, permettant d'accueillir sur un même site toutes les activités du pôle environnement tout en répondant aux normes de construction durable. A terme, il permettra le déploiement d'une flotte de véhicules plus verte. En 2026, 62 000 € d'études sont prévus ainsi que 531 000 € de travaux.

	Paiement 2023	Paiement 2024	Paiement 2025	Paiement 2026	Paiement 2027	TOTAL
AP2023-7212HANGRE	15 210,00 €	203 598,03 €	1 452 980.91 €	593 358.14 €	638 062.92	2 903 210,00 €

2 AP 2023-D0002 - Réaménagement du bâtiment collecte

La création du pôle environnement va libérer le bâtiment de collecte qui se situe au siège de l'agglomération. Une première phase d'études a permis de projeter le devenir de ce bâtiment qui accueillera notamment une salle de réunion modulaire, des locaux d'archives, des bureaux et une salle de sport. En 2026, 132 500 € d'études et 29 100 € de travaux sont prévus.

	Paiement 2023	Paiement 2024	Paiement 2025	Paiement 2026	Paiement 2027	TOTAL
AP2023-D0002	0,00 €	8 743,50 €	15 979,50 €	161 600 €	2 057 677.00 €	2 244 000,00 €

Le Conseil Communautaire,

Oui le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

(5 Abstentions : Madame PLAZI-PONTET Annie – avec le pouvoir de Madame Daisy ABRAN et Messieurs Thierry TOUACHE - avec le pouvoir de Madame Bénédicte AUZANOT- et Jean-Pierre PEYRARD)



République française

2026/...

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 30 avril 2026

- **VOTE** l'actualisation au budget principal-LMV 2026, des autorisations de programme :
 - AP 2022-D0001 - Renouvellement du matériel roulant du service de gestion des ordures ménagères ;
 - AP 2023-845LOSQUE - Aménagement de la route du Moulin de Losque ;
 - AP 2023-7212HANGRE - Création d'un pôle environnement ;
 - AP 2023-D0002 - Réaménagement du bâtiment collectif ;
- **VOTE** les crédits de paiement au budget principal, conformément aux tableaux de répartition ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Aurélié LECAUDEY

Réceptionné le :

Cavaillon, le 5 mai 2026

Pour le Président
empêché

Le Président,

Patrick SINTÈS
Vice-Président

Gérard DAUDET

